



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

52-813-02 Tánc instruktör

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Professeur de danse

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- promouvoir la danse en tant que moyen de loisir efficace;
- relier les principes du répertoire des mouvements typiques d'un style et ceux de la théorie de l'entraînement à l'amélioration de la condition physique;
- vivre la danse comme une source de joie et d'expression de soi et de communiquer cette idée à autrui;
- réaliser la fonction de la danse comme source de création et de développement de la communauté;
- instaurer des relations amicales et empathiques avec les clients et les disciples;
- faire le point du niveau de compétence et des besoins récréatifs des participants aux cours;
- gérer efficacement les phénomènes de dynamique de groupe;
- respecter les limites de compétences dictées par tel style de danse;
- s'acquitter des missions liées à l'organisation et à la gestion des cours;
- s'adapter flexiblement aux changements de tendances;
- se servir de la musique requise par la tendance de danse et les caractéristiques des cours;
- composer les exercices d'échauffement et rythmiques caractérisant tel style de danse;
- présenter et enseigner les mouvements de base et les possibilités combinatoires de tel style de danse;
- créer et faire maîtriser des chorégraphies;
- identifier et corriger les erreurs de technique et de posture;
- dans la mesure du possible, prévenir les accidents et protéger les jointures;
- organiser, composer et réaliser toutes sortes de spectacles, dont des spectacles théâtraux;
- repérer les talents et les préparer à des compétitions.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3722 Animateur de programmes récréatifs et de fitness

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>												
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 52 Qualification professionnelle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle non formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 5</p> <p>Niveau du CEC: 5</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>												
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 50%;">Introduction à la théorie de cours de danse</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Pratique de cours de danse</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">70.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Introduction à la théorie de cours de danse	5	30.00	Épreuve pratique	Pratique de cours de danse	5	70.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Introduction à la théorie de cours de danse	5	30.00										
Épreuve pratique	Pratique de cours de danse	5	70.00										
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5											
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>À l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>												
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p> <p>31 813 01 Éducateur sportif (dans les disciplines sportives suivantes : danses, aérobic ou gymnastique rythmique), ou 54 813 02 Entraîneur sportif (dans les disciplines sportives suivantes : danses, aérobic ou gymnastique rythmique), ou 54 813 01 Professeur de fitness-wellness, ou 51 813 02 Professeur de fitness en groupe, ou 54 212 09 Formation professionnelle préalable de danse</p>													
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie dans l'Arrêté n° 27/2016 (IX. 16.) du Ministère des Ressources humaines.</p>													

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		500 heures
Niveau d'entrée requis: - Baccalauréat		
Modules d'exigences professionnelles: 11737-16 Introduction à la théorie de cours de danse 11738-16 Pratique de cours de danse		
Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02		CACHET